






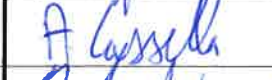

COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 16.03.2025

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

du préavis n° 38/2025 relatif au financement de la réfection des chaussées

		Séances			Emoluments			Signatures
		10.03.2025	jj.mm.aa	jj.mm.aa				
Rapporteur	Mijajlovic Pascal	x						
Membres	Marsoni Lucette	x						
	Mustafa Valmir	x						
	Cassella Antonio	x						
	Aeberhard Marc	x						

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie 10.03.2025 en compagnie de M. Jean-Marc Chavannes municipal, à la maison de commune afin de traiter le préavis no 38/2025 relatif au financement de la réfection des chaussées. La Commission le remercie pour sa disponibilité ainsi que pour les explications détaillées et réponses qu'il nous a fournies.

Comme annoncé dans le préavis, l'objectif est de financer la réfection des chaussées car celles-ci se sont dégradées depuis les dernières réfections.

La Commune n'a reçu que 2 offres, car très peu d'entreprises sont spécialisées dans ce genre de travaux, l'offre retenue est celle de l'entreprise Divicokutter.

Le montant du présent préavis est de CHF 106'599.20 y compris CHF 5'000.00 pour travaux divers et imprévus, il sera prélevé au fond de réserve « travaux », lequel s'élève actuellement à CHF 1'010'450.50. Il n'y aura pas d'endettement pour effectuer ces travaux.

La Commission suggère de prévoir une ligne de dépense dans le budget pour l'infrastructure de nos chaussées dans le futur.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu préavis N° 38/2025 relatif au financement de la réfection des chaussées;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

- Décide :**
1. D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis.
 2. De lui accorder dans ce but un crédit de CHF 106'600.00 ;
 3. De financer ce montant par un prélèvement sur les liquidités ordinaires ;
 4. De prélever un montant de CHF 106'600.00 sur le fond de réserve travaux de 9'282.3.

Ont signé :

Marsoni Lucette

Mustafa Valmir

Cassella Antonio

Aeberhard Marc

Mijajlovic Pascal

